

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	51 (1922)
<b>Heft:</b>	12
<b>Rubrik:</b>	Écho de l'assemblée annuelle de la Caisse de retraite

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Irène ou la paix dans la famille

---

Entre Irène et sa mère, on peut dire que la guerre dure depuis sept ans. Or, Irène n'a pas dix ans. Quelle est donc la fée ironique, quel est l'espionne lutin, qui a soufflé, au jour du baptême, ce nom suave d'*Irène*, qui signifie la *pacifique*, à l'oreille « des auteurs de ses jours » ou bien à celle de sa marraine, l'acariâtre tante Alodie ?

La mère soupire et déclare sa fille insupportable ; on la placera, déclare-t-elle, l'an prochain, dans un pensionnat de la Suisse allemande, très loin, — et les Sœurs la « dresseront ». Ses « chères amies » chuchottent dans le dos de maman qu'elle a une fille détestable, laquelle a d'ailleurs de qui tenir : tante Alodie.

Et je sais, quant à moi, qu'Irène n'est pas, de nature, plus mauvaise qu'une autre. Elle a ressenti, vers la troisième année, des caprices, des impulsions, des résistances au commandement, que sa maman n'a point brisés par une efficace punition. Plus tard elle a puni, mais si mollement que l'obéissance n'en a pas été solidement, suffisamment assurée.

Aussi bien, depuis lors, la paix de la famille est quotidiennement troublée par des escarmouches et parfois des assauts qui provoquent force gronderies, punitions et gémissements. Et tout cela n'entraîne point la soumission ou n'amène qu'une soumission passagère. La guerre de Sept ans menace de se prolonger sept ans encore et deux fois sept ans. L'éducation de jouvencelle Irène me semble gravement compromise. Je doute fort que les Sœurs et la pension de discipline qu'on jette à chaque instant à la tête de l'enfant puissent se flatter d'un succès même relatif.

Ne pensez-vous pas qu'il aurait mieux valu qu'une répression suffisamment énergique ait coupé court une fois pour toutes aux caprices de la troisième année ? Les parents, armés alors de la plénitude de leur autorité, auraient pu facilement briser les premières résistances, réprimer les penchants à leur première apparition. Irène, ayant senti d'expérience que le mieux était d'obéir, se serait laissé élève dans la docilité, dans cette « tranquillité de l'ordre » qui est la définition même de son nom.

A. N.

---

## Echo de l'assemblée annuelle de la Caisse de retraite

---

On nous écrit sous ce titre :

Nous ne parlerons point du petit orage qui a marqué le début de la réunion, ni du calme dans lequel s'est terminée la séance ; nous tairons même l'expression de la confiance enfin témoignée au Comité nouvellement élu. Nous parlerons de l'esprit régionaliste qui règne dans notre camp et qui s'est exprimé ouvertement durant l'assemblée. En effet, n'avons-nous pas entendu une voix signaler notre

peu d'égard envers tel ou tel district, rarement représenté dans la commission des réviseurs, alors que d'autres régions semblent y détenir un monopole. N'avons-nous pas entendu une autre voix exprimer sa vive satisfaction de reconnaître, au sein du Comité, deux de ses compatriotes de la plaine. Oui, l'esprit régionaliste est bien vivace parmi nous, car nous aimons nos petites patries et nous sommes fiers de l'honneur qui leur échoit.

Rien n'est donc plus légitime que ce désir de voir son district représenté dans l'administration de notre Société.

Pour y correspondre, on pourrait porter à sept le nombre des membres du Comité, mais il faudrait alors réviser la loi et les frais d'administration, déjà élevés, monteraient encore. A la fin d'une période administrative, serait-il possible de donner satisfaction aux contrées délaissées en ne réélisant qu'un ou deux des membres du Comité sortant et pour une seule nouvelle période ?

Il y a là une question de justice. Si les fonctions de membres du Comité sont une charge, est-ce juste de laisser longtemps ce fardeau sur les mêmes épaules ? Sont-elles au contraire une prébende, est-il juste que ce soit toujours le même qui en bénéficie ? Qu'en pensent les Instituteurs ? Le principe de la non-réélection admis, il sera plus facile aux institutrices de se faire représenter dans le sein du Comité. Le « J'y suis, j'y reste » doit disparaître.

Puisque Fribourg veut être le siège social de notre Société, ne pourrait-elle pas nous abriter dans un local où nous soyons « chez nous ». Brasserie Peyer, Hôtel du Faucon, Banque de l'Etat, Brasserie Peyer !! Est-ce le commencement d'une nouvelle rotation ? J'ai la certitude que d'autres chefs-lieux nous abriteraient volontiers très confortablement.

*Un participant.*



## ÉCHOS DE LA PRESSE

### L'espéranto

Dans la *Gazette de Lausanne* du 3 mars, M. Godet continue sa polémique contre les tenants de la langue internationale ; il réfute quelques objections qui lui paraissent, ainsi qu'à nous, sans fondement. Puis il conclut : « Qu'on me pardonne enfin de dire le fond de mon sentiment. Ce n'est pas un bon signe d'avoir du goût pour l'espéranto : c'est à mes yeux une pierre de touche, qui trahit l'inculture du barbare moderne. Loin de constituer un progrès, cet idiome est une déplorable régression. J'en ai déjà trop dit pour ne pas blesser plusieurs lecteurs. Je leur en demande sincèrement pardon ; mais je n'ai pas encore pu apprendre l'art de déguiser ma pensée.

Et je constate en terminant que même parmi les gens d'affaires et dans les milieux du commerce, on est loin d'être d'accord sur les vertus de l'espéranto. Preuve en soit ce que m'écrivit le rédacteur d'un journal spécial : « Je crois que la plupart des commerçants suisses partagent votre opinion au sujet de l'espéranto et des autres langues artificielles. » A ces lignes est jointe une brochure intitulée *Les Sociétés de commerçants propagatrices de l'instruction professionnelle*. C'est une conférence de M. Ed. Schindler, rédacteur du *Journal suisse des commerçants*, à Zurich. Je lis (pages 8-9) : « Indépendamment de la maîtrise de la langue maternelle, la connaissance de nos deux autres langues nationales est indispensable au commerçant qui veut faire des affaires sur tout le territoire de la Suisse, sans rencontrer d'obstacles. » Après avoir développé cette opinion,